

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

bonnes intentions du député de Regina-Ouest qui propose d'intégrer cette motion à l'article 17(4), au cas où une ligne secondaire serait inutilisable pendant un certain temps, s'il y avait des dégâts à l'infrastructure par exemple, on ne pourrait avoir recours à des camions, interdisant ainsi aux producteurs de livrer leurs grains et donc de gagner de l'argent. Oui, c'est ce qui arriverait quelle que soit l'intention du député, et l'administrateur aurait les mains liées par l'amendement en question.

Je sais que le Nouveau parti démocratique est d'avis qu'en autorisant les camions, on favorise l'abandon des voies ferrées. Mais il va un peu trop loin, au point qu'il semble vouloir délibérément induire en erreur et alarmer la population. Relisons encore ce paragraphe 4 de l'article 17:

L'administrateur peut conclure, pour le compte du ministre, des accords pour le mouvement du grain par transport routier s'il les estime conformes aux intérêts des producteurs de grain.

C'est assez clair. L'amendement n'incite sûrement personne à abandonner les voies ferrées comme le prétend le NPD. C'est tout simplement faux. Nous voulons simplement offrir un moyen de transport aux céréaliers là où il n'y a plus ou il n'y a jamais eu de chemin de fer. Comme l'ont signalé le député de Peace River (M. Cooper) et celui de The Battlefords-Meadow Lake, certaines régions de l'Alberta et de la Saskatchewan n'ont jamais eu de chemins de fer ou encore l'ont perdu depuis un certain temps.

Je le répète, notre parti est on ne peut plus déterminé à préserver le réseau des lignes secondaires. Alors que nous formions le gouvernement, nous avions l'intention de maintenir les lignes secondaires dans toutes les régions où les sociétés qui exploitent des élévateurs estimeraient devoir fournir des installations et des services jusqu'à l'an 2000. Nous estimons que ces sociétés étaient mieux que quiconque en mesure de décider s'il y avait lieu de maintenir le réseau d'élévateurs actuel ou d'en établir un nouveau le long d'un tronçon de lignes secondaires.

C'est en nous appuyant sur leur connaissance des faits que nous avons évalué, voire rationalisé, le réseau des lignes secondaires. A cette occasion, le député de Moose Jaw (M. Neil) a chargé quelqu'un d'étudier la possibilité de maintenir en service certaines lignes secondaires que le gouvernement précédent avait décidé d'abandonner. A propos des quelque 1,500 milles de voies qui dépendaient du Comité de développement ferroviaire des Prairies, il a recommandé qu'on en maintienne une grande partie jusqu'à l'an 2000, ce que le gouverneur-entre conseil a ratifié. Quelque 500 milles de voies ont été insérés au réseau permanent, et 236 milles ont été laissés en suspens pendant 5 ans, en attendant de savoir si on peut placer les élévateurs à l'écart du réseau comme l'avait préconisé la commission Hall. Par ailleurs, nous avions saisi la CCT du cas de 700 milles de voies, afin que celle-ci examine les conditions dans lesquelles il y aurait lieu d'abandonner ou de maintenir ces voies.

En tant que parti, nous ne tenons pas à rationaliser les lignes secondaires au point de nous retrouver avec seulement 50 ou 60 grands centres. Bien au contraire. Tout le monde a intérêt à conserver ces lignes lorsque les gens en ont besoin et lorsque le réseau de voies ferrées et d'élévateurs sert les intérêts des agriculteurs.

Je le répète, ce sont les agriculteurs des régions isolées, celles notamment du Nord de la Saskatchewan et de l'Alberta que le réseau de manutention et d'acheminement du grain a le plus négligés.

● (1620)

Nous avons fini par mettre au point un système équitable qui prévoit la mise en commun des recettes et des dépenses. Mais dans le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta, bon nombre de producteurs doivent transporter eux-mêmes leur grain sur des distances allant de 60 à 100 milles. Cela leur coûte très cher. Ces producteurs verseraient leurs frais de transport grimper en flèche s'il fallait que les tarifs du fret prévus dans le nouveau régime entrent en vigueur. Il leur en coûterait beaucoup plus qu'aux producteurs de Regina ou de Saskatoon. Ils sont donc doublement pénalisés. Je crois qu'on aurait eu intérêt à faire installer, à titre d'essai, des élévateurs hors voie dans le nord des trois provinces des Prairies pour desservir ces producteurs. On aurait rendu le régime plus juste et plus équitable, mais on ne l'a malheureusement pas fait. Je regrette beaucoup que le gouvernement ne donne pas suite à cette idée.

Je suis persuadé que le Nouveau parti démocratique est en train de battre en brèche le principe d'égalité et de justice pour tous les producteurs en cherchant à tenir les entreprises de camionnage hors du coup. Les députés de ce parti, à cause de leurs tactiques et des amendements qu'ils ont proposés, empêchent à la fois les producteurs et les camionneurs de profiter de l'occasion qui leur est offerte, surtout les producteurs les plus négligés jusqu'ici.

La justice, l'équité et les principes d'égalité sont la pierre angulaire de tout notre système de manutention et de commercialisation du grain. Étant donné que tant de régions ont été laissées pour compte jusqu'ici, l'occasion est fort belle au cours de ce débat de leur rendre justice en faisant en sorte que les frais de manutention et de transport du grain soient équitablement répartis entre tous les producteurs. Nous croyons que le sous-alinéa (4) qui permettrait à l'administrateur de négocier, au nom des entreprises de camionnage, un contrat avec les producteurs pour leur assurer un service qu'ils n'ont pas encore eu jusqu'ici serait un pas énorme vers la réalisation de cet objectif auquel nous souscrivons tous: traiter les producteurs sur le même pied.

En conclusion, disons que notre parti n'encourage pas la disparition des embranchements. Tel n'est pas le principal objectif de notre amendement. Notre proposition a plutôt pour objet de tâcher de mettre le meilleur système sur pied en utilisant tous les modes de transport disponibles pour assurer le service le plus efficace possible afin de permettre aux producteurs d'augmenter leurs liquidités et d'améliorer leur situation, et, partant, permettre aux retombées associées à l'industrie des céréales de se répandre dans toute l'économie. C'est pourquoi nous n'aurons aucun mal à appuyer cette motion. Je tiens cependant à signaler encore une fois à son auteur qu'elle a un caractère quelque peu restrictif et pourrait très bien aller à l'encontre de l'objectif que les députés voudraient sûrement voir se réaliser.